

AIR BATTLE GAMES

le futur se joue ici !

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Droits d'accès

L'accès aux centres Air Battle Games est ouvert à toute personne en bonne santé morale et physique. Les pratiquants ne pourront accéder aux jeux s'ils sont sous l'emprise de quelque substance que ce soit : médicaments, alcools, drogues. Tout pratiquant s'engage à être assuré en responsabilité civile. Toutes les prestations doivent être réglées en totalité avant le début de l'activité. Ce règlement doit être effectué sur place soit en espèces, les réservations sont réglées par téléphone uniquement par carte bancaire. Tous les participants doivent obligatoirement prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans l'espace d'accueil.

Article 2 : Droits d'exclusion

Air Battle Games se réserve le droit d'exclure toute personne :

- Ayant un comportement dangereux pour lui-même,
- Mettant en danger la vie des autres,
- Non respectueuse d'un des points du règlement intérieur,
- Ayant accédé au parcours sans en avoir réglé la contrepartie financière.

Article 3 : Réservation individuelle

Retard du client : En cas de retard du client de plus d'un quart heure, les centres Air Battle Games ne pourront plus garantir la réservation du matériel. Le client devra alors attendre la disponibilité de celui-ci. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part du centre. Aucun remboursement ne peut être envisagé dans le cas où le client s'est trompé de date ou d'heure.

Modification de la réservation par le client : Si le client souhaite modifier sa date et son horaire, il doit le signaler au plus tard 72 heures avant la date initiale. Dans la mesure du possible, les équipes Air Battle Games feront leur maximum pour trouver une autre date. Si d'aventure, aucune date peut être trouvée, aucun remboursement ne pourra être réclamée par le client.

Annulation par le client : Si le client désire annuler alors que le centre est en fonctionnement, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Modification ou annulation par Air Battle Games : les centres se réservent le droit d'annuler toute réservation en cas d'intempérie ou de maintenance d'urgence du centre et d'en modifier la date. En cas d'obligation par Air Battle Games d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité sera proposé au client. Si une date de substitution ne peut être trouvée, Air Battle Games rembourse au client le montant total de la prestation.

AIR BATTLE GAMES

le futur se joue ici !

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 4 : Cas particulier des réservations par internet

Fonctionnement : L'internaute sélectionne l'heure et le jour de sa venue sur la base et règle par carte bancaire la totalité du montant de la prestation par paiement sécurisé. Après son règlement, l'internaute reçoit son accusé de réception qui lui permet de se présenter au centre. Dès lors, Air Battle Games réserve le matériel nécessaire pour le client à la date et l'heure choisie. L'accusé de réception fait office de confirmation. Aucun autre courrier ne lui sera adressé.

Absence de délai de rétractation : En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Concernant les prestations non datées, le Client dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de la confirmation de commande pour exercer un droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalité.

Article 5 : Conditions particulières aux groupes et collectivités

A chaque demande, nous établissons un devis qui est adressé au client soit par email, soit par courrier. Le montant global de la prestation est calculé selon le volume prévisionnel de participants le jour de la prestation. Le client renvoie le devis avec son bon pour accord, sa réservation sera bloquée pendant une durée de trois (3) jours francs.

Il devra dans ce laps de temps envoyer son paiement d'acompte de 50% du montant total TTC de la prestation. A réception du paiement, sa réservation est ferme et définitive.

Le jour de la prestation, un ajustement en fonction du nombre de participant sera fait. Dans tous les cas, une facturation minimum de trois cent cinquante (350) euros HT sera appliquée sauf accords spéciaux. Le solde est à verser le jour d'arrivée au centre.

Article 6 : Commandes et produits prestations annexes

Si la réservation comprend des produits annexes (repas, activités annexes, location de salle, visites guidées, ...) et dans ce cas de l'annulation de la part du client, entraînera la perte totale de la commande s'il n'a pas prévenu le centre sept (7) jours francs avant la prestation.